

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 18 décembre 2017**

**Objet**

**Versement d'une  
subvention pour le  
Conseil Citoyen de  
Dravemont –  
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,  
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,  
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU  
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE  
Mme REMAUT à Mme C. LACUEY  
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY  
M. DANDY à M. NAFFRICHOUX  
M. RAIMI à Mme GRANJEON  
Mme FEURTET à M. ROBERT  
Mme VELU à M. CALT**

**Absents excusés :**

**M. BELLOC, M. GELOS**

**Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens pour les Communes ayant des quartiers prioritaires.

Ces conseils citoyens ont pour objet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de valoriser une expertise d'usage des quartiers en gardant les principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

Pour ce faire, la Ville de Floirac a mis en place ces conseils citoyens sur les quartiers Jean Jaurès et Dravemont.

Le conseil citoyen de Dravemont s'est constitué en Association loi 1901. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi du 24 février 2014 et accompagner le Contrat de Ville et plus précisément dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de DRAVEMONT, il est nécessaire de permettre à l'Association de s'organiser.

A ce titre pour l'année 2017, une aide de 1 000€ est affectée au Conseil Citoyen de Dravemont.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Conseil Citoyen de Dravemont, au titre de l'année 2017, d'un montant de 1 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Conseil Citoyen de Dravemont en date du 2 novembre 2017;

Vu le Budget Primitif 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative du 30 novembre 2017,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser le montant de ladite subvention à hauteur de 1 000€ au Conseil Citoyen de Dravemont pour l'année 2017.

**DIT** que les fonds nécessaires au paiement sont inscrits au Budget Primitif 2017.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017**

**Le Maire,**



**Jean-Jacques PUYOBRAU**

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	